



**Arrêté relatif à l'attribution du bénéfice consolidé des comptes 2017, de 2'700'000 millions à la « Réserve processus de fusion »**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,  
Vu l'article 23 du règlement communal sur les finances, du 11 décembre 2017,  
Vu l'article 29 du règlement général de la Commune, du 11 décembre 2017,  
Vu le rapport du Conseil communal concernant cet objet,  
Vu le préavis favorable de la commission des finances du 30 mai 2018,  
Vu le courriel du Chef du service des communes du 18 juin 2018,

**arrête :**

Article premier : Le Conseil communal est autorisé à alimenter la « Réserve processus de fusion » compte no 29300.99 par le versement du bénéfice consolidé des comptes 2017 des anciennes communes à hauteur de 2'700'000 francs.

Article 2 : <sup>1</sup>Le montant de 2'700'000 francs sera utilisé exclusivement pour préfinancer les investissements mentionnés dans l'annexe au présent arrêté.

<sup>2</sup>Cette réserve de préfinancement sera dissoute sur une durée de 12 ans au rythme de 225'000 francs par an dès 2019. Un compte distinct sera créé à cet effet.

Article 3 : L'éventuel solde non utilisé de la réserve de préfinancement sera comptabilisé comme recette extraordinaire dans le compte de résultats.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après l'expiration du délai référendaire et après sanction par le Conseil d'Etat.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,  
Nicole Vauthier

Le secrétaire,  
Alain Perret

Bevaix, le 18 juin 2018

## Annexe



### Tableau des préfinancement 2017

Chapitre	Crédit d'engagement (compétence CG)	Montant total	Montant préfinancé	taux	Montant amorti
2180 Parascolaire	Extension accueil parascolaire Bevaix	500'000	500'000	3.5%	17'500
3420 Salle de spectacle	Concours construction d'une grande salle Bevaix	200'000	200'000	20.0%	40'000
6150 Routes	Réfection Gare Sud Bevaix	320'000	320'000	10.0%	32'000
6150 Routes	Réfection ch. Du Vignoble Bevaix	850'000	850'000	10.0%	85'000
6150 Routes	Véhicule TP	180'000	180'000	6.5%	11'700
6150 Routes	Quartier Roncinier - Infrastr. - Gorgier	3'356'000	364'000	2.0%	7'280
7900 Urbanisme	Révision du PAL Stratégie d'aménagement	139'000	139'000	10.0%	13'900
7900 Urbanisme	Etablissement du plan directeur sectoriel « Gare Gorgier / Saint-Aubin-Sauges »	147'000	147'000	10.0%	14'700
	Total	5'692'000	2'700'000		222'080

**Taux moyen 8.23% 12.15**

Ponction sur 12 ans 

225'000
---------

Valeur du point d'impôt 2018 **333'923**

Selon tableau de bord du 27.04.2018